



Evaluation Summaries

Programme de prévention des désastres naturels par la réhabilitation de l'environnement à travers la création d'emplois (PPDNRE) Gonaïves, Haïti

[English project title : Recovery through employment generation, environmental rehabilitation and disaster mitigation]

Faits Rapides

Pays: *Haiti*

Evaluation final : *Dec 2011*

Mode d'évaluation: *Indépendant jointe*

Domaine technique : *EMP/INVEST*

Gestion de l'évaluation : *Mr. Van Imschoot*

Equipe d'évaluation : *ILO/UNDP/WFP*

Code du projet : *HAI/10/01/UND*

Donateur : *UNDP*

Mots-clés : *Réhabilitation, création d'emplois, reconstruction économique*

Sommaire executif

SYNTHESE

L'évaluation finale du *Programme de Relèvement de Région de l'Artibonite par la création d'emplois à travers des actions de réhabilitation environnementales et de prévention des désastres* a été menée entre le 5 Septembre et le 3 Octobre 2011 par les consultants indépendants Silvana Mastropaolo-et Oloferne Edouard sur requête du PNUD/ BIT - Haïti.

En effet, cette équipe s'est chargée d'analyser de manière qualitative et quantitative la démarche conceptuelle et opérationnelle mise en oeuvre par ce programme et de dégager des pistes de capitalisation et d'extension des

acquis de ce dernier à plus grande échelle et ceci dans la logique de contribuer aux deux plus grands défis au développement durable d'Haïti : La création d'emplois et la protection de l'environnement.

Ainsi, cet exercice d'évaluation s'adresse essentiellement aux trois principales composantes du programme qui sont:

Création d'emploi, Protection de l'environnement pour la réduction des désastres, Renforcement institutionnel des acteurs locaux et capacitation des communautés

Compte tenu du contexte post-désastres des communes des Gonaïves et d'Ennery après la tempête Jeanne, ce programme se veut avant tout être stratégique en misant sur la création rapide d'emplois susceptibles de générer des revenus au sein des populations les plus déshéritées. D'autre part, il a ensuite encouragé la mobilisation et la responsabilisation des communautés/ organisations locales dans la planification, l'exécution et la gestion des activités de protection du territoire de la région de l'Artibonite contre les risques naturels. Entre 2006 et 2011, ce programme a connu dans son développement, quatre (4) principales phases qui sont refinancées de façon discontinue et s'est grandement marqué

par l'implantation de chantier de travail décent axé sur la mise en place de dispositifs mécaniques de lutte antiérosive.

En regard des éléments à évaluer et des questions soulevées par le Gestionnaire du projet (PNUD/BIT), la mission se questionne sur les éléments caractéristiques susmentionnés en tenant compte des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité, de la cohérence des interventions, des impacts et de la valeur ajoutée des principaux partenaires et de l'approche inter-agence des nations unies à l'implémentation de ce projet. Ne disposant pas d'un cadre de planification logique pour sa durée de réalisation, ce programme dénote une grande capacité de réponse aux situations préoccupantes de sous-emploi chronique et de vulnérabilité aigue qui sévissait aux Gonaïves après les inondations de 2004. De plus, ce projet a développé une approche centrée sur la gestion de contrats de service mis en oeuvre par des fédérations.

Tout cela lui a permis d'effectuer des travaux de protection de sols sur six (6) micro-bassins versants des municipalités des Gonaïves et d'Ennery et de mobiliser une bonne partie des populations actives de ces zones (9000 personnes employées) dans l'implantation et le contrôle de ces ouvrages. Soulignons entre autres que la majorité des investissements consentis par ce programme (plus de 80% des fonds disponibles) ont été faits pour la mise en place des travaux d'aménagement au détriment du renforcement des facteurs structurels dont dépend la viabilité des réalisations du projet.

De plus, il y a lieu de noter également les limitations du programme à pouvoir répondre à cet important bassin de main d'oeuvre et le manque de prise en compte des caractéristiques hydrogéologiques spécifiques des versants aménagés dans le dimensionnement de ces structures. Bien que ce programme démontre une bonne coordination entre les différentes agences des Nations unies impliquées, des faiblesses ont enregistré en matière de mise en valeur et de

communication des éléments de succès à un public plus large.

Tout compte fait, un certain nombre de pistes d'amélioration sont à envisager dans le cadre des efforts de consolidation et/ou d'extension des acquis de ce projet. Ces actions consistent principalement à développer dans la durée, une planification logique axée sur des résultats à différents niveaux, à renforcer la coresponsabilité à l'échelle départementale et communale pour la protection du territoire, à soutenir l'entrepreneuriat local, à garantir un cadre de financement de long terme et à mettre en oeuvre un cahier de normes des travaux de conservation des sols et des eaux et un système de suivi-évaluation.

1. Introduire les guides méthodologiques et la boîte à outils dans les formations de base des nouveaux inspecteurs et contrôleurs de travail ; et
2. Utiliser les politiques nationales du travail comme un outil de négociation avec les ministres en charge du budget pour obtenir les crédits nécessaires à la modernisation de l'administration du travail.

En conclusion, la mission a retenue les leçons suivantes :

Dans la mise en oeuvre du projet, la définition des priorités au plan national a été instructive car elle a permis d'identifier les préoccupations spécifiques à chaque pays et de les faire pendre en charge par le projet.

- Le plaidoyer auprès des autorités peut contribuer à impulser une dynamique d'amélioration des moyens et conditions de travail des Inspections du Travail;
- Le bon pilotage du projet doit beaucoup à la mise en place des GTT et à l'approche participative;
- Le recours à l'expertise locale pour concevoir et élaborer, de manière participative, le guide méthodologique destiné à l'Administration du Travail a permis de prendre en compte le contexte, la législation et les pratiques propres à chaque pays.